



aggloresponsable

INFORMATION

Composteurs individuels

COMPOSTAGE DES DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE POUR OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

- Par téléphone au : **04 66 02 54 54**
- En **remplissant le formulaire** prévu à cet effet disponible dans votre mairie.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Le service s'adresse uniquement aux **particuliers** disposant d'espaces verts et résidant sur le territoire de Nîmes Métropole.
- **Un seul composteur** au prix préférentiel de **20 €** est remis par foyer.

COMMENT PROCÉDER ?

- Une fois le règlement des 20 € acquitté et la demande de composteur traitée, le matériel accompagné du bio-seau et des guides d'informations sont directement livrés à domicile, sur rendez-vous.

Renseignements
 Direction de la Collecte et
 du Traitement des Déchets
 de Nîmes Métropole
04 66 02 54 54

